

Objet : Prix de la pension dans les internats organisés par la Fédération Wallonie - Bruxelles.	
Réseaux	: C F
Niveaux et services	: HE INTERNATS
Période	: Année scolaire 2012/2013

Aux Directions des Hautes Ecoles organisées par
Fédération Wallonie - Bruxelles
Aux Administrateurs des internats autonomes de
l'enseignement supérieur non universitaire organisés
par la Fédération Wallonie - Bruxelles

POUR INFORMATION

A la Direction générale de l'enseignement non obligatoire
Aux membres des services d'inspection et des services de
vérification de ces établissements
Aux associations de parents

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	Service général de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie - Bruxelles		AGERS
<u>Destinataire</u>	Directions et Administrateurs		Supérieur
<u>Contact</u>	Mr F. DEGEE	02.690.81.36	frederic.degee@cfwb.be
<u>Document à renvoyer</u>	OUI		NON
<u>Date limite d'envoi</u>			
<u>Objet</u>	Prix de la pension dans les internats		

Renvoi(s) : -
Nombre de pages :- Texte : 1 page
Téléphone pour duplicata : (02) 690.81.36
Mots clés : -

Je vous prie de bien vouloir noter les montants de la pension dans les internats organisés par la Fédération Wallonie – Bruxelles pour l'année scolaire 2012-2013.

- | | |
|--|----------------------|
| 1. Elèves de nationalité belge ou qui sont des ressortissants d'un état membre de l'Union européenne, ainsi que de nationalité étrangère mais bénéficiant d'une dispense ou d'une réduction de minerval pour les adultes : | 2139,78 Euros |
| 2. Autres élèves : | 2879,48 Euros |

Une réduction de 5% est accordée aux frères et sœurs d'un(e) interne, lorsqu'ils (elles) sont inscrit(e)s dans le même internat. Si les prix de pension dus dans ce cas ne sont pas identiques, la réduction est accordée sur le prix de la pension le plus élevé.

Le Directeur général adjoint,

Didier LETURCQ